

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1984

23 octobre 2006

SOMMAIRE

Agestalux S.A., Luxembourg	95209	Euroklima S.A.	95223
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company) S.A., Luxembourg	95207	Europe Tours, S.à r.l., Clervaux	95205
Avenue de Wolvendael 61 Holding S.A., Luxembourg	95203	FDV II Venture S.A., Luxembourg	95192
Caciva, S.à r.l., Luxembourg	95196	FDV II Venture S.A., Luxembourg	95195
Caciva, S.à r.l., Luxembourg	95197	Fennec Fox, S.à r.l., Luxembourg	95215
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	95228	Ferrania Lux., S.à r.l., Luxembourg	95192
Capital @ Work Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg	95231	Field Point BL II (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	95211
Cassiopée International S.A., Luxembourg	95226	Field Point (Luxembourg) I, S.à r.l., Luxembourg	95214
Clinical Engineering & Information Technology S.A., Luxembourg	95190	Field Point (Luxembourg) II, S.à r.l., Luxembourg	95214
Clinical Engineering & Information Technology S.A., Luxembourg	95192	Field Point PE I (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	95213
Cloisinvest S.A., Luxembourg	95211	Field Point PE II (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	95223
D.S.L., S.à r.l., Heinerscheid	95217	Field Point PE III (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	95188
Dealinvest Holding S.A., Luxembourg	95212	Field Point PE IV (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	95190
Deli Express S.A., Luxembourg	95206	Fondation A.P.E.M.H., Esch-sur-Alzette	95208
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95188	Fortfinlux S.A., Luxembourg	95215
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95188	Gate Gourmet Holding S.C.A., Luxembourg	95186
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95188	Gate Gourmet Holding S.C.A., Luxembourg	95186
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95188	Gordon S.A., Luxembourg	95205
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	Interinvest Real Estate Luxembourg S.A., Luxembourg	95212
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	JP Morgan Partners Global Investors Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	95204
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	Kadmos Société Anonyme Holding, Luxembourg	95199
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	Kadmos Société Anonyme Holding, Luxembourg	95199
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	Kadmos Société Anonyme Holding, Luxembourg	95199
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	Kauri Capital Gewerbepark Alt-West, S.à r.l., Luxembourg	95217
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	KBC Access Fund Conseil Holding S.A., Luxembourg	95216
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	KBC Fund Partners Conseil Holding S.A., Luxembourg	95208
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	KBC Money Conseil Holding S.A., Luxembourg	95216
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	KBC Rent Conseil Holding S.A., Luxembourg	95232
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	Kemon S.A., Luxembourg	95204
Eisen Oil China Corporation Holdings S.A., Luxembourg	95189	Kenora S.A., Luxembourg	95216

Lux-Toys G.E.I.E., Wemperhardt	95205	Ristretto Holdings S.C.A., Luxembourg	95200
Luxembourg Patent Company S.A., Lintgen	95207	Rotarex Distribution S.A., Lintgen	95206
M. DESI, S.à r.l., Luxembourg	95198	Rotarex Electronics S.A., Lintgen	95214
Mondea Investments S.A., Luxembourg	95209	S.C.I. Enneschtgaass, Luxembourg	95224
Morgan Stanley Clare, S.à r.l., Luxembourg	95232	Stopfill S.A., Lintgen	95210
MSPRE Luxembourg NPL, S.à r.l., Luxembourg	95213	TRT Investments S.A.	95223
Nemus International S.A., Luxembourg	95225	UBS Luxembourg Sicav, Luxembourg	95197
Omega Land, S.à r.l., Luxembourg	95204	UBS Luxembourg Sicav, Luxembourg	95197
Perminvest Holding S.A., Luxembourg	95210	Valux S.A.H., Luxembourg	95206
ProLogis UK XL, S.à r.l., Luxembourg	95213	Wintr, S.à r.l., Luxembourg	95187
ProLogis UK XLI, S.à r.l., Luxembourg	95225	Wintr, S.à r.l., Luxembourg	95187
ProLogis UK XLV, S.à r.l., Luxembourg	95186	Wintr, S.à r.l., Luxembourg	95187
ProLogis UK XXIV, S.à r.l., Luxembourg	95207	Wintr, S.à r.l., Luxembourg	95187
ProLogis UK XXVI, S.à r.l., Luxembourg	95211	Wintr, S.à r.l., Luxembourg	95187
ProLogis UK XXXV, S.à r.l., Luxembourg	95215	Wintr, S.à r.l., Luxembourg	95187
Ribambelle, S.à r.l., Luxembourg	95210		

ProLogis UK XLV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.068.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00176, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(095371.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

GATE GOURMET HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.514.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 86.446.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 909 du 14 juin 2002.

Les comptes annuels modifiés au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01771, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Cette version annule et remplace les comptes annuels au 31 décembre 2003 déposés au R.C.S. en date du 13 janvier 2005 sous la référence L050003718.4.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET HOLDING S.C.A.

Signature

(095833.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

GATE GOURMET HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.514.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 86.446.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 909 du 14 juin 2002.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01769, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GATE GOURMET HOLDING S.C.A.

Signature

(095832.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

WINTR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 92, rue Grunewald.
R. C. Luxembourg B 79.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095468.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WINTR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 92, rue Grunewald.
R. C. Luxembourg B 79.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095466.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WINTR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 92, rue Grunewald.
R. C. Luxembourg B 79.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00535, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095465.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WINTR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 92, rue Grunewald.
R. C. Luxembourg B 79.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095464.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WINTR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 92, rue Grunewald.
R. C. Luxembourg B 79.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095463.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

WINTR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 92, rue Grunewald.
R. C. Luxembourg B 79.176.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00539, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(095459.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIELD POINT PE III (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 116.687.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06979. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093122.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01629, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095270.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01625, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095273.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01621, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095275.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Constituée en date du 14 avril 1995 par acte devant Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 369 du 5 août 1995.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01660, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095278.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01658, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095279.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01654, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095282.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01648, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095285.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01645, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095288.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01640, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095291.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

EISEN OIL CHINA CORPORATION HOLDINGS S.A., Société Anonyme (en liquidation volontaire).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 50.981.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01636, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2006.

Signature.

(095293.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIELD POINT PE IV (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 116.686.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093123.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

CLINICAL ENGINEERING & INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.006.

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CLINICAL ENGINEERING & INFORMATION TECHNOLOGY S.A., en abrégé C.F. & I.T. S.A., ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, R.C.S. Luxembourg section B numéro 73.006, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 101 du 29 janvier 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 880.250 (huit cent quatre-vingt mille deux cent cinquante) actions en circulation, représentant l'intégralité du capital social, 880.250 (huit cent quatre-vingt mille deux cent cinquante) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 451.094,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.760.500,- à EUR 2.211.594,- par l'émission de 225.547 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune, avec paiement d'une prime d'émission de EUR 3.568.648,-, le tout par conversion de créances certaines, liquides et exigibles.

2.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

3.- Nominations statutaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 451.094,- (quatre cent cinquante et un mille quatre-vingt-quatorze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.760.500,- (un million sept cent soixante mille cinq cents euros) à EUR 2.211.594,- (deux millions deux cent onze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros), par l'émission de 225.547 (deux cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-sept)actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune, ces actions nouvelles étant émises avec une prime d'émission globale de EUR 3.568.648,- (trois millions cinq cent soixante-huit mille six cent quarante-huit euros), le tout par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles sur la Société s'élevant à EUR 4.019.742,- (quatre millions dix-neuf mille sept cent quarante-deux euros).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 225.547 (deux cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-sept) actions nouvelles:

a) la société BIO BIT S.r.l., ayant son siège social à Trieste (Italie), Padriciano 99, pour 8.229 (huit mille deux cent vingt-neuf) actions, accompagnées d'une prime d'émission de EUR 130.198,- (cent trente mille cent quatre-vingt-dix-huit euros);

b) Monsieur Alessandro Baldissera Pacchetti, demeurant à I-20121 Milano (Italie), 28, Via Legnano, pour 108.659 (cent huit mille six cent cinquante-neuf) actions, accompagnées d'une prime d'émission de EUR 1.719.225,- (un million sept cent dix-neuf mille deux cent vingt-cinq euros);

c) Monsieur Carlo Alberto Baldissera Pacchetti, demeurant à I-20121 Milano (Italie), 28, Via Legnano, pour 108.659 (cent huit mille six cent cinquante-neuf) actions, accompagnées d'une prime d'émission de EUR 1.719.225,- (un million sept cent dix-neuf mille deux cent vingt-cinq euros).

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite sont intervenus les 3 (trois) souscripteurs prénommés, représentés par Hubert Janssen, prénommé, en vertu de 3 (trois) des procurations dont mention ci-avant;

lesquels ont déclaré souscrire aux 225.547 (deux cent vingt-cinq mille cinq cent quarante-sept) actions nouvelles, chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement par conversion en capital de créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à leur profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 4.019.742,- (quatre millions dix-neuf mille sept cent quarante-deux euros).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant la société l'ALLIANCE REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

«Sur base de nos travaux effectués tel que décrits ci-dessus, aucun élément n'est venu à notre attention qui nous amènerait à conclure que la valeur des apports ne seraient pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale et le cas échéant à la prime d'émissions des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signé: L'ALLIANCE REVISION, S.à r.l.

Représentée par BISHEN JACMOHONE, Réviseur d'Entreprises.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur» suivante:

«**Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit est fixé à EUR 2.211.594,- (deux millions deux cent onze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze euros), représenté par 1.105.797 (un million cent cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-sept) actions, ayant une valeur nominale de EUR 2,- (deux euros) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission, avec décharge entière et définitive, des administrateurs suivants:

- 1) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit UCL, demeurant à Fauvillers (Belgique);
- 2) Monsieur Alessandro Firpo, entrepreneur retraité, demeurant à Turin (Italie);
- 3) Monsieur Giuseppe Doninelli, commercialiste, demeurant à Lugano (Suisse).

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- 1) Monsieur Alessandro Baldissera-Pacchetti, entrepreneur, demeurant à I-20121 Milano (Italie), 28, Via Legnano;
- 2) Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit UCL, demeurant professionnellement à Luxembourg;

Leurs mandats se termineront lors de l'assemblée générale de 2007.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quarante-quatre mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 27, case 9. – Reçu 40.197,42 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2006.

J. Elvinger.

(093138.3/211/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

CLINICAL ENGINEERING & INFORMATION TECHNOLOGY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 73.006.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 43659, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

J. Elvinger.

(093139.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

FERRANIA LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 69.684.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre TULIPA-GESTÃO E SERVICOS S.A., dont le siège social est situé au 88, rua das Murças, P.O. Box 7, 9000 Funchal, Madeira, Portugal et INWESTFINANZIERUNG A.G., dont le siège social est situé au 20, Löwenstrasse, 8001 Zürich, Suisse, datée du 31 juillet 2006 qu'une (1) part sociale de la société à responsabilité limitée FERRANIA LUX., S.à r.l., dont le siège social est situé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, a été acquise le 31 juillet 2006 par INWESTFINANZIERUNG A.G., préqualifiée.

Le capital social de la FERRANIA LUX., S.à r.l. est détenu comme suit depuis le 31 juillet 2006:

TULIPA-GESTÃO E SERVICOS S.A.	232 parts sociales
INWESTFINANZIERUNG A.G.	1 part sociale

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088364.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FDV II VENTURE, Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 101.480.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Maître Laurent Schummer, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as special attorney-in-fact of the Board of Directors of FDV II VENTURE, a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 28 June 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 873 on 27 August 2004, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, under number B 101 480, and whose articles of incorporation have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 1 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 983 on 19 May 2006 (the «Company»),

by virtue of the authority granted to him by the resolutions adopted by the Board of Directors of the Company on 4 May 2006, a copy of which resolutions, signed ne varietur by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. The subscribed capital of the Company is set at one million six hundred ninety-four thousand seven hundred eighty-one euro (EUR 1,694,781.-) divided into seventy-two thousand two hundred forty-two (72,242) Class A shares and one million fifty-seven thousand six hundred twelve (1,057,612) Class B shares, each of a nominal value of one euro and fifty cent (EUR 1.50) and each fully paid in.

II. Pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been set at ten million six hundred twenty-nine thousand six hundred twelve euro (EUR 10,629,612.-) to be divided into four hundred fifty-three thousand seventy-four (453,074) Class A shares and six million six hundred thirty-three thousand three hundred thirty-four (6,633,334) Class B shares, each with a nominal value of one euro fifty cent (EUR 1.50) and pursuant to the same Article 5, the Board of Directors of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company, and to amend the articles of association of the Company to reflect such a capital increase.

III. The directors of the Company, by resolution of the Board of Directors adopted on 4 May 2006, and in accordance with the authority granted to them pursuant to Article 5 of the Company's articles of association, have decided, subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 29 June 2006, an increase of the Company's issued share capital by an amount of three hundred thirty-eight thousand nine hundred fifty-five euro (EUR 338,955.-) in order to raise the issued share capital to the amount of two

million thirty-three thousand seven hundred thirty-six euro (EUR 2,033,736.-) by the issuance of fourteen thousand four hundred forty-eight (14,448) new Class A shares with a par value of one euro fifty cent (EUR 1.50) having the same rights and privileges as the existing Class A shares and two hundred eleven thousand five hundred twenty-two (211,522) new Class B shares with a par value of one euro fifty cent (EUR 1.50) having the same rights and privileges as the existing Class B shares.

IV. The directors of the Company, by resolution of the Board of Directors adopted on 4 May 2006, have accepted, subject to the confirmation by any one director of the receipt of the relevant subscription moneys, which confirmation has occurred on 29 June 2006, and following the cancellation of the preferential subscription rights (if any) of the Class A and Class B shareholders,

the subscription of the fourteen thousand four hundred forty-eight (14,448) new class A shares, together with a total share premium of two hundred one thousand five hundred forty-nine euro and sixty cents (EUR 201,549.60) as follows:

AXA REIM FRANCE, a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, La Défense Cédex: 14,448 Class A Shares; and

the subscription of the two hundred eleven thousand five hundred twenty-two (211,522) new Class B shares, together with a total share premium of two million eight hundred ninety-two thousand one hundred thirty-eight euro and thirty cents (EUR 2,892,138.30) as follows:

BEGG (NOMINEES) Ltd, a limited company incorporated in accordance with and governed by the laws of the United Kingdom with registered office at 3 Redwood Crescent, Peel Park, East Klibridge, G14 5PR, UK: 7,973 Class B Shares;

MERMOZ KLEBER S.A.S., a société par actions simplifiées incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 83, rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris: 18,601 Class B Shares;

IVG IMMOBILIEN AG, an Aktiengesellschaft incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of Germany with registered office at 5, Zanderstrasse, 53177, Bonn: 47,832 Class B Shares;

INVESTIMA 6 S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at 45, Rue Saint Dominique, 75007 Paris: 11,692 Class B Shares,

AXA FRANCE VIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cédex: 13,286 Class B Shares;

AXA FRANCE IARD S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cédex: 9,566 Class B Shares;

AXA RE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cédex: 21,258 Class B Shares;

MUTAVIE S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of the Republic of France with registered office at F-79088 Niort Cédex France: 15,944 Class B Shares;

ALKHOR INVESTMENT S.A., a société anonyme incorporated in accordance with and governed by the laws of Luxembourg with registered office at 8-10, Rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg: 15,944 Class B Shares;

NATIONAL TREASURY MANAGEMENT AGENCY, acting for and on behalf of a National Pensions Reserve Fund Commission, incorporated in accordance with and governed by the laws of Ireland with registered office at Treasury Building, Grand Canal Street, Dublin 2, Ireland: 15,944 Class B Shares;

THE LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION, established in accordance with and governed by the laws of Finland with registered office at Unionkatu 43, P.O. Box 425, FIN-00101 Helsinki, Finland: 9,566 Class B Shares;

Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, established in accordance with and governed by the laws of Canada with registered office at 100, avenue des Commandeurs Levis, Quebec G6V 7N5, Canada: 7,972 Class B Shares;

PARIJS KANTOREN FONDS B.V., a Besloten Vennootschap, incorporated in accordance with and governed by the laws of The Netherlands with registered office at Schiphol Boulevard 239, 1118BH Luchthaven Schiphol, The Netherlands: 15,944 Class B Shares.

V. All these new Class A and Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contribution in cash to the Company on 29 June 2006, so that the total amount of three million four hundred thirty-two thousand six hundred forty-two euro and ninety cents (EUR 3,432,642.90) representing the aggregate amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of three million ninety-three thousand six hundred eighty-seven euro and ninety cents (EUR 3,093,687.90) has been on 29 June 2006 at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VI. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital with effect as of 29 June 2006, paragraph one of Article 5 of the Articles of Association is therefore amended and shall read as follows:

Art. 5. Subscribed capital. «The subscribed capital of the Company is set at two million thirty three thousand seven hundred thirty six euro (EUR 2,033,736.-) divided into eighty six thousand six hundred ninety (86,690) Class A shares and one million two hundred sixty nine thousand one hundred thirty four (1,269,134) Class B shares, each of a nominal value of one euro and fifty cents (EUR 1.50) each with the rights and privileges and defined herein.»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thirty-seven thousand three hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Maître Laurent Schummer, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en qualité de mandataire spécial du Conseil d'Administration de FDV II VENTURE, une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, constituée le 28 juin 2004 constituée suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 873 le 27 août 2004, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 101.480, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné le 1^{er} février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 983 le 19 mai 2006 (la «Société»),

en vertu du pouvoir qui lui a été donné par les résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société le 4 mai 2006, une copie desdites résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. La Société a un capital souscrit de un million six cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent quatre-vingt-un euros (EUR 1.694.781,-) divisé en soixante-douze mille deux cent quarante-deux (72.242) actions de Catégorie A et un million cinquante-sept mille six cent douze (1.057.612) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions étant entièrement libérées.

II. En vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à dix millions six cent vingt-neuf mille six cent douze euros (EUR 10.629.612,-) représenté par quatre cent cinquante-trois mille soixante-quatorze (453.074) actions de Catégorie A et six millions six cent trente-trois mille trois cent trente-quatre (6.633.334) actions de Catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) et qu'en vertu du même Article 5, le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé à procéder à des augmentations de capital et à modifier les statuts de la Société de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

III. Les administrateurs de la Société, par résolutions du 4 mai 2006, et en conformité avec les pouvoirs leur conférés en vertu de l'Article 5 des statuts de la Société, ont décidé sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 29 juin 2006, une augmentation du capital social souscrit à concurrence de trois cent trente-huit mille neuf cent cinquante-cinq euros (EUR 338.955,-) en vue de porter le capital social souscrit à deux millions trente-trois mille sept cent trente-six euros (EUR 2.033.736,-) par la création et l'émission de quatorze mille quatre cent quarante-huit (14.448) nouvelles actions de Catégorie A d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie A existantes et deux cent onze mille cinq cent vingt-deux (211.522) nouvelles actions de catégorie B d'une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions de Catégorie B existantes.

IV. Les administrateurs de la Société, par résolutions du conseil d'administration du 4 mai 2006, ont accepté, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue le 29 juin 2006, et suite à l'annulation des droits de souscription préférentiels (le cas échéant) des actionnaires de Catégorie A et de Catégorie B,

la souscription des quatorze mille quatre cent quarante-huit (14.448) nouvelles actions de Catégorie A, avec une prime d'émission totale de deux cent un mille cinq cent quarante-neuf euros et soixante cents (EUR 201.549,60) comme suit:

AXA REIM FRANCE, une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris, La Défense Cédex: 14,448 Actions de Catégorie A; et

la souscription des deux cent onze mille cinq cent vingt deux (211.522) nouvelles actions de Catégorie B, avec une prime d'émission totale de deux millions huit cent quatre-vingt-douze mille cent trente-huit euros et trente cents (EUR 2.892.138,30) comme suit:

BEGG (NOMINEES) Ltd, une limited company constituée selon et régie par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 3 Redwood Crescent, Peel Park, East Klibridge, G14 5PR, UK: 7,973 Actions de Catégorie B;

MERMOZ KLEBER S.A.S., une société par action simplifiées constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au 83, rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris: 18,601 Actions de Catégorie B;

IVG IMMOBILIEN AG, une Aktiengesellschaft constituée selon et régie par les lois de la République d'Allemagne, ayant son siège social au 5, Zanderstrasse, 53177, Bonn: 47,832 Actions de Catégorie B;

INVESTIMA 6 S.A.S., une société par actions simplifiées constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au 45, Rue Saint Dominique, 75007 Paris: 11,692 Actions de Catégorie B;

AXA FRANCE VIE S.A., une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cédex: 13,286 Actions de Catégorie B;

AXA FRANCE IARD S.A., une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cédex: 9,566 Actions de Catégorie B;

AXA RE S.A., une société anonyme constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, 92932 Paris La Défense Cédex: 21,258 Actions de Catégorie B;

MUTAVIE S.A., une société constituée selon et régie par les lois de la République Française, ayant son siège social au F-79088 Niort Cédex France: 15,944 Actions de Catégorie B;

ALKHOR INVESTMENT S.A., une société anonyme constituée selon et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, Rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg: 15,944 Actions de Catégorie B;

NATIONAL TREASURY MANAGEMENT AGENCY, agissant au nom et pour le compte de National Pensions Reserve Fund Commission, constituée selon et régie par les lois de l'Irlande, ayant son siège social au Treasury Building, Grand Canal Street, Dublin 2, Irlande: 15,944 Actions de Catégorie B;

THE LOCAL GOVERNMENT PENSIONS INSTITUTION, établi conformément aux lois de la Finlande, ayant son siège social au Unionkatu 43, PB. Box 425, FIN-00101 Helsinki, Finlande: 9,566 Actions de Catégorie B;

Régime de Rentes du Mouvement Desjardins, établi conformément et régi par les lois du Canada, ayant son siège social au 100, avenue des Commandeurs Levis, Quebec G6V 7N5, Canada: 7,972 Actions de Catégorie B;

PARIJS KANTOREN FONDS B.V., une Besloten Venootschap constituée selon et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au Schiphol Boulevard 239, 1118BH Luchthaven Schiphol, Pays-Bas: 15,944 Actions de Catégorie B.

V. Toutes les nouvelles actions de Catégorie A et de Catégorie B ont été entièrement souscrites par les souscripteurs susnommés et libérées intégralement, ensemble avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société le 29 juin 2006, de sorte que la somme de trois millions quatre cent trente-deux mille six cent quarante-deux euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 3.432.642,90) représentant le montant total de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant de trois millions quatre-vingt-treize mille six cent quatre-vingt-sept euro et quatre-vingt-dix cents (EUR 3.093.687,90) se trouvait le 29 juin 2006 à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VI. Suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit avec effet au 29 juin 2006, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital souscrit. «La Société a un capital souscrit de deux millions trente-trois mille sept cent trente-six euro (EUR 2.033.736,-) divisé en quatre-vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix (86.690) actions de Catégorie A et un million deux cent soixante-neuf mille cent trente-quatre (1.269.134) actions de catégorie B, les actions ayant une valeur nominale d'un euro et cinquante cents (EUR 1,50) chacune, ces actions ayant les droits et privilèges tels que définis ci-après.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente-sept mille trois cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2006, vol. 905, fol. 63, case 1. – Reçu 34.326,43 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange/Attert, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Redange/Attert, le 18 août 2006.

M. Lecuit.

(088204.3/239/217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

FDV II VENTURE, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 101.480.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 18 août 2006.

M. Lecuit.

(088207.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

CACIVA, Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1945 Luxembourg, 6, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 114.620.

L'an deux mille six, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

Ont comparu:

1.- Monsieur Carlos Manuel Manso Marques, gérant de société, demeurant à L-5290 Neuhaeusgen, 56, rue Principale;

2.- Monsieur Valter Paduano, employé privé, demeurant à L-3321 Berchem, 29, rue Oscar Romero;

3.- Monsieur Oscar Roldan Gutierrez, serveur, demeurant à L-2146 Luxembourg, 83, rue de Merl.

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée CACIVA, établie et ayant son siège à L-1945 Luxembourg, 6, rue de la Loge, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1020 du 24 mai 2006;

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.620;

- Qu'elle a un capital de 12.500,- EUR divisé en 100 parts sociales de 125,- EUR chacune;

- Que les comparants sub. 1.- et 2.- sont les seuls et uniques associés représentant l'intégralité du capital de la société CACIVA, en vertu des statuts de la société publiés comme prédit et d'une cession de parts sous seing privé en date du 31 mars 2006 à Luxembourg, enregistrée à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO07095, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1236 du 27 juin 2006.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Cession de parts

Le prénommé Valter Paduano, cède par les présentes, les cinquante (50) parts de la société CACIVA lui appartenant à Monsieur Carlos Manuel Manso Marques prénommé, qui accepte.

Prix

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix global de six mille deux cent cinquante euros (6.250,- EUR), que le cédant reconnaît avoir reçu à l'instant même du cessionnaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachées aux parts cédées.

Charges et conditions

1.- La cession prend effet à partir de ce jour.

2.- La présente cession est consentie et acceptée sur la base du prix forfaitaire ci-dessus déterminé de sorte que le cessionnaire n'ait à payer aucune autre somme au titre du passif social antérieur au transfert de propriété.

3.- Le cédant déclare par ailleurs avoir souscrit au nom de la société une garantie bancaire auprès de FORTIS BANQUE LUXEMBOURG pour un montant de vingt-deux mille cinq cents euros (22.500,- EUR) que le cessionnaire s'engage à reprendre à sa charge de sorte que le cédant ne soit jamais inquiété à cet égard.

Acceptation par la société

Monsieur Carlos Manuel Manso Marques et Monsieur Oscar Roldan Gutierrez prénommés, agissant respectivement en leurs qualités de gérant administratif et de gérant technique, déclarent conjointement accepter la présente cession, ainsi que pour autant que de besoin la cession ci-dessus relatée intervenue sous seing privé le 31 mars 2006 et publiée comme prédit, au nom de la société CACIVA, conformément à l'article 1690 nouveau du Code civil.

Ils ont encore déclaré n'avoir entre leurs mains aucune opposition ou empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Et à l'instant Monsieur Carlos Manuel Manso Marques représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

- En conséquence des cessions de parts ci-avant mentionnées, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique Carlos Manuel Manso Marques, prénommé.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Deuxième résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant administratif, Monsieur Valter Paduano.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour le présent procès-verbal est clos.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement à 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.M. Manso Marques, V. Paduano, O. Roldan Gutierrez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, vol. 1555, fol. 15, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la société aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 août 2006.

M. Decker.

(093146.3/241/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

CACIVA, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 6, rue de la Loge.

R. C. Luxembourg B 114.620.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 août 2006.

Pour la société

M. Decker

Notaire

(093149.3/241/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

UBS LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.778.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 16 juin 2006

- Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

* M. Roger Hartmann,

* M. Bernd Stiehl,

* M. Alain Hondequin,

* M. Hermann Kranz.

- Est réélu réviseur d'entreprise pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2007:

* PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

UBS LUXEMBOURG SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / I. Asseray

Associate Director / Director

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01414. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096372.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

UBS LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 76.778.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BU01415, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

UBS LUXEMBOURG SICAV

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

O. Schütz / I. Asseray

Associate Director / Director

(096349.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

M. DESI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

 Siège social: L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 118.809.

 —
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt et un août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Marco Desiati, coiffeur, demeurant à L-8044 Strassen, 10, rue Pierre Witry.

2) Monsieur Jean-Lou Thill, huissier de justice, demeurant à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de M. DESI, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation:

- d'un salon de coiffure pour dames et messieurs;

- d'un centre de maquillage;

- d'un centre de pose et traitements d'ongles;

avec l'achat et la vente de produits d'entretien pour cheveux et produits de beauté, de bijouterie de fantaisie et de maroquinerie.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de fusion ou de toute autre manières dans toutes affaires, entreprises, ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe au sien ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Marco Desiati, prénommé	99 parts
2.- Monsieur Jean-Lou Thill, prénommé	1 parts

Total: cent parts sociales	100 parts
----------------------------------	-----------

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille six.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Gisèle Deutsch, maître-coiffeuse, demeurant à Bertrange.

Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marco Desiati, prénommé.

La société est en toutes circonstances valablement engagée par les signatures conjointes des deux gérants. L'adresse du siège social de la société est établie à L-1631 Luxembourg, 37, rue Glesener.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Desiati, J.-L. Thill, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 août 2006, vol. 920, fol. 39, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 août 2006.

A. Biel.

(093157.3/203/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

KADMOS SOCIETE ANONYME HOLDING.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 83.905.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 26 avril 2006 a pris acte du changement de la dénomination sociale du commissaire aux comptes de SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l. en EWA REVISION S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(087986.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

KADMOS SOCIETE ANONYME HOLDING.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 83.905.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087989.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

KADMOS SOCIETE ANONYME HOLDING.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R. C. Luxembourg B 83.905.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2006, réf. LSO-BS11376, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(087988.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

RISTRETTO HOLDINGS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 103.437.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of the month of February at 8.30 a.m.
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (the «Company»), a société en commandite par actions having its registered office in Luxembourg, 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 15th September, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), n° C-1264 of 9 December, 2004.

The meeting was presided by Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Céline Larmet, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

A. Increase of the issued share capital of the Company from twenty-nine million four hundred and fourteen thousand three hundred and eighty Euro (EUR 29,414,380) to thirty million five hundred and eighty-two thousand three hundred and eighty Euro (EUR 30,582,380) by the issue of two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) new redeemable non voting preference B shares of a par value of five Euro (EUR 5) each and by redenomination of the existing Redeemable Non Voting Preference Shares into Redeemable Non Voting Preference A Shares.

B. Subscription and payment of the shares to be issued to TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, and consequential amendment of article 5.1 of the Company's articles of incorporation.

C. Amendment of the definition of «Liquidation Preference» in article 32 so as to read as follows:

«Liquidation Preference: the A Liquidation Preference and the B Liquidation Preference (as applicable)».

D. Amendment of the definition of «Redeemable Non Voting Preference Shares» in article 32 so as to read as follows:

«Redeemable Non Voting Preference Shares: the Redeemable Non Voting Preference A Shares and the Redeemable Non Voting Preference B Shares of the Company which have the preferred dividend rights and preferred rights on liquidation as provided in these Articles.»

II. The shareholders present and represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the Board of the meeting and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. It appears from the attendance list that the shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present meeting. All the present or represented shareholders declare to have full knowledge of the agenda and waive their rights to a prior notice period.

IV. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate and resolve on the agenda.

After deliberation, the general meeting unanimously resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the issued share capital from twenty-nine million four hundred and fourteen thousand three hundred and eighty Euro (EUR 29,414,380) to thirty million five hundred and eighty-two thousand three hundred and eighty Euro (EUR 30,582,380) by the issue of two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) new redeemable non voting preference B shares of a par value of five Euro (EUR 5) each with a distributable share premium of four million six hundred and seventy-two thousand Euro (EUR 4,672,000) to be subscribed and paid in full and to redenominated the existing Redeemable Non Voting Preference Shares into Redeemable Non Voting Preference A Shares.

The new Redeemable Non Voting Preference B Shares referred to above are subscribed and paid in full together with a share premium by TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, a company organised under the laws of England and Wales and having its registered office at Great Burgh, Epsom, Surrey, KT18 5XT, with registered number 4708906.

The Redeemable Non Voting Preference B Shares have been paid by the contribution in kind of 4,000,000 ordinary shares in RISTRETTO GROUP (UK) Ltd (formerly known as EGL GROUP LIMITED), a limited company governed by the laws of the British Virgin Islands with registered number 656908 and having its registered office in Walkers Chambers, PO Box 92, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and having its principal establishment at 6, Chesterfield Gardens, London (RISTRETTO GROUP (UK)) and being managed and controlled in the United Kingdom; the 4,000,000 ordinary shares contributed represent in excess of 65% of the entire issued and outstanding share capital of RISTRETTO GROUP (UK).

In accordance with the provisions of Article 26-1 and 32-1 of the law of 10th August 1915 relating to commercial companies as amended, the above contribution in kind has been examined by PriceWaterhouseCoopers, S.à r.l., independent auditors, pursuant to a report dated 21st February 2006 which shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities, the conclusion of which reads as follows:

«IV. Conclusion

Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the share premium.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.,

Luxembourg,

Réviseur d'entreprises,

Represented by (...).

Proof of the transfer of the shares in RISTRETTO GROUP (UK) to the Company was given to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the preceding increase of share capital, article 5.1. of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«5.1. The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of thirty million five hundred and eighty-two thousand three hundred and eighty Euro (EUR 30,582,380) divided into, five million seven hundred thirty-nine thousand six hundred and eighty-eight (5,739,688) Ordinary Shares with a par value of five Euro (EUR 5) each, one hundred and forty-two thousand one hundred and eighty-eight (142,188) Redeemable Non Voting Preference A Shares with a par value of five Euro (EUR 5) each and a liquidation preference of two hundred fifty Euro (EUR 250) each (the «A Liquidation Preference»), two hundred and thirty-three thousand six hundred (233,600) Redeemable Non Voting Preference B Shares of a par value of five Euro (EUR 5) each and a liquidation preference of twenty-five Euro (EUR 25) each (the «B Liquidation Preference») and one thousand (1,000) Unlimited Shares with a par value of five Euro (EUR 5) each.»

Third resolution

It is resolved to amend the definition of «Liquidation Preference» in article 32 so as to read as follows:

«Liquidation Preference: the A Liquidation Preference and the B Liquidation Preference (as applicable)».

Fourth resolution

It is resolved to amend the definition of «Redeemable Non Voting Preference Shares» in article 32 so as to read as follows:

«Redeemable Non Voting Preference Shares: the Redeemable Non Voting Preference A Shares and the Redeemable Non Voting Preference B Shares of the Company which have the preferred dividend rights and preferred rights on liquidation as provided in these Articles.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately seven thousand Euro.

The appearing parties declared that, as a result of the present contribution in kind, the Company holds more than sixty-five (65%) of the capital of RISTRETTO GROUP (UK), as it has been justified to the undersigned notary. Consequently the conditions of article 4-2 of the law dated 29th December 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux are fulfilled.

For the purposes of capital duty the shares contributed have a value of EUR 59,780,460 (fair market value i.e. EUR 59,780,460).

RISTRETTO GROUP (UK) is a company which has been registered with the tax authorities in the United Kingdom and a certificate evidencing its UK tax residency will be provided as soon as available to the relevant tax authority (Administration de l'Enregistrement et des Domaines).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt et unième jour du mois de février à 8:30.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de RISTRETTO HOLDINGS S.C.A. (la «Société»), une société régie par la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.437, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx, demeurant à Mersch, en date du 15 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1264 du 9 décembre 2004.

L'assemblée était présidée par Katia Panichi, maître en droit à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Céline Larmet, maître en droit à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Philippe Prussen, maître en droit à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

A. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de vingt-neuf millions quatre cent quatorze mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 29.414.380) à trente millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 30.582.380) par l'émission de deux cent trente-trois mille six cents (233.600) nouvelles actions préférentielles rachetables sans droit de vote B d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5) chacune et redénomination des Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote existantes en Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote A.

B. Souscription et paiement des parts sociales devant être émises par TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED et modification consécutive de l'article 5.1 des statuts de la Société.

C. Modification de la définition de «Droit Préférentiel de Liquidation» à l'article 32 comme suit:

«Droit Préférentiel de Liquidation: le Droit Préférentiel de Liquidation A et le Droit Préférentiel de Liquidation B (selon les cas).»

D. Modification de la définition d' «Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote» à l'article 32 comme suit:

«Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote: les Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote A et les Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote B de la Société auxquelles sont attachés des droits préférentiels quant aux dividendes et quant à la liquidation, tels que décrits dans les présents Statuts».

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont indiqués sur la liste de présence; cette liste de présence signée par les mandataires, le Bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées par les personnes comparantes resteront également annexées.

III. Il résulte de la liste de présence que l'entière du capital social est représentée à la présente assemblée. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été informés de manière satisfaisante du contenu de l'ordre du jour et renoncent à leur droit d'une période d'avis préalable.

IV. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée générale est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social pour le porter de vingt-neuf millions quatre cent quatorze mille trois cent quatre-vingt euros (EUR 29.414.380) à trente millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 30.582.380) par l'émission de deux cent trente-trois mille six cents (233.600) nouvelles actions préférentielles rachetables sans droit de vote B d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5) chacune avec une prime d'émission distribuable de quatre millions six cent soixante-douze mille euros (EUR 4.672.000) devant être souscrites et entièrement libérées et de redénommer les Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote existantes en Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote A.

Les nouvelles Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote B auxquelles il est fait référence ci-dessus ont été souscrites et entièrement libérées avec une prime d'émission par TDR CAPITAL NOMINEES LIMITED, une société constituée sous les lois anglaises et galloises et ayant son siège social à Great Burgh, Epsom, Surrey, KT18 5XT et inscrite sous le numéro 4708906.

Les Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote B ont été payées par un apport de 4.000.000 actions ordinaires de RISTRETTO GROUP (UK) (anciennement connue sous le nom d'EGL GROUP LIMITED), une société constituée selon le droit des Iles Vierges Britanniques, inscrite sous le numéro 656908, ayant son siège social au Walkers Chambers, PO Box 2, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et son principal établissement d'activité au 6, Chesterfield Gardens, Londres (RISTRETTO GROUP (UK)) et étant dirigée et contrôlée au Royaume-Uni; les 4.000.000 actions ordinaires apportées représentent plus de 65% du capital social émis de RISTRETTO GROUP (UK).

En accord avec les dispositions des articles 26-1 et 32-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature prémentionné a été évalué par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises indépendant, conformément à un rapport du 21 février 2006 qui sera annexé à ce document en vue d'être enregistré. Les conclusions de ce rapport se lisent comme suit:

«IV. Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites section III ci-dessus nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre et de leur prime d'émission en contrepartie.

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.,
Luxembourg, 21 février 2006,
Réviseur d'entreprises,
Représenté par (...).

Preuve du transfert des actions de RISTRETTO GROUP (UK) à la Société a été donnée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation précitée du capital social, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifié comme suit:

«5.1. La Société a un capital émis et entièrement souscrit de trente millions cinq cent quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 30.582.380), représenté par cinq million sept cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-huit (5.739.688) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5) chacune, cent quarante-deux mille

cent quatre-vingt-huit (142.188) Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote B d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5) et conférant un droit de préférence après liquidation de deux cent cinquante euros (EUR 250) chacune (le «Droit Préférentiel de Liquidation A»), deux cent trente-trois mille six cents (233.600) nouvelles Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit De Vote B d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5) chacune et conférant un droit de préférence après liquidation de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (le «Droit Préférentiel de Liquidation B») et mille (1.000) Actions de Commandité d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5) chacune.»

Troisième résolution

Il est décidé de modifier la définition de «Droit Préférentiel de Liquidation» à l'article 32 comme suit: «Droit Préférentiel de Liquidation: le Droit Préférentiel de Liquidation A et le Droit Préférentiel de Liquidation B (selon les cas).»

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier la définition d' «Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote» à l'article 32 comme suit:

«Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote: les Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote A et les Actions Préférentielles Rachetables Sans Droit de Vote B de la Société auxquelles sont attachés des droits préférentiels quant aux dividendes et quant à la liquidation, tels que décrits dans les présents Statuts.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à sept mille euros.

Les comparants ont déclaré que suite au présent apport, la Société détient plus de 65% (soixante-cinq pourcent) du capital de RISTRETTO GROUP (UK), comme il a été justifié au notaire soussigné.

Par conséquent, les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux sont remplies.

Pour les besoins du droit d'apport les actions qui ont été apportées ont une valeur de EUR 59.780.460 (valeur de marché, c.à.d. EUR 59.780.460).

RISTRETTO GROUP (UK) est une société qui a été enregistrée auprès des autorités fiscales du Royaume-Uni et un certificat établissant sa résidence fiscale au Royaume-Uni sera soumise à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines dès qu'elle aura été reçue.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences, entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. Panichi, C. Larmet, P. Prussen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 1^{er} mars 2006, vol. 435, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 juillet 2006.

H. Hellinckx.

(093199.3/242/227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

AVENUE DE WOLVENDAEL 61 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 30.928.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 avril 2006 que:

- Monsieur Riccardo Moraldi a démissionné de sa fonction d'administrateur.
- Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur.
- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2006, réf. LSO-BT04488. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089362.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

**JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 92.501.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 17 août 2006

Il a été décidé, lors de l'assemblée générale des associés du 17 août 2006:

- de nommer Monsieur Fred John Klopfer, demeurant professionnellement au 80, 2nd Ave Garwood, NJ 01021, New Jersey, gérant de la société à partir d'aujourd'hui et ce pour une durée illimitée;
 - que les comptes bancaires de la société ne fonctionnent plus que par la signature conjointe de deux gérants.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

JP MORGAN PARTNERS GLOBAL INVESTORS LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089599.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2006.

OMEGA LAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 105.077.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen;
- M. Alan Botfield.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089712.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

KEMON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.488.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire
des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 août 2006*

Madame Scheifer-Gillen Romaine est renommée administrateur pour une nouvelle période de deux ans. Madame Ries-Bonani Marie-Fiore est renommée commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Monsieur De Bernardi Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13 février 1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, et Monsieur Donati Régis, expert-comptable, né le 19 décembre 1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Monsieur De Bernardi Angelo et de Monsieur Innocenti Federico, démissionnaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Pour extrait sincère et conforme

KEMON S.A.

A. De Bernardi / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2006, réf. LSO-BT07834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093348.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

LUX-TOYS G.E.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 1, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg D 55.

Les membres du groupement européen d'intérêt économique LUX-TOYS (GEIE) ont pris acte de la démission en date du 31 août 2005 de:

Magasin J. Weyrich, 40, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3440 Dudelange, comme membre du groupement.

Fait à Wemperhardt, le 4 avril 2006.

PALL CENTER / RISCHEFFE / MASSEN S.A. / SCHLARAFFELAND, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Diekirch, le 25 août 2006, réf. DSO-BT00167. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(997543.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2006.

EUROPE TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9709 Clervaux, 19, route de Marnach.
R. C. Luxembourg B 108.319.

Décision de l'associé

Monsieur Mestdagh Piet, seul associé de la société EUROPE TOURS, S.à r.l., a pris ce jour le résolutions suivantes:

Révocation du gérant technique

Il est décidé de révoquer M. Stevens Teunis de son poste de gérant technique avec effet au 1^{er} septembre 2006. A cet effet Monsieur Mestdagh Piet restera gérant unique dans la société.

Clervaux, 1^{er} septembre 2006.

EUROPE TOURS, S.à r.l.

P. Mestdagh

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2006, réf. DSO-BU00080. – Reçu 89 euros.

Le Receveur ff. (signé): Ch. Ries.

(997548.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 13 septembre 2006.

GORDON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.822.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 17 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

ont été renouvelés pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Veillez noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat de ce même Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,

a été renouvelé pour une période de trois ans qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;

- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2006.

Pour GORDON S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02486. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090662.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

VALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 7.982.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du commissaire aux comptes:
Monsieur Félix Gähwiler, c/o Dynavest AG, Wiesenstrasse 7, CH-8008 Zürich.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2006.

Pour VALUX S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2006, réf. LSO-BT03043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089893.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2006.

DELI EXPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 98.723.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 juin 2006

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale décide de révoquer la société SPR SERVICES de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat.

2. L'Assemblée Générale décide de nommer la société JAWER LUXEMBOURG S.A., domiciliée au 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi attribué viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2009.

3. L'Assemblée Générale décide de révoquer les sociétés UVENSIS S.A. et QUESTINA S.A. de leurs postes d'administrateurs.

4. L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement les sociétés:

- KIONA HOLDING LIMITED, ayant son siège au 325 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola;

- CASTLEGATE ALLIANCE LIMITED, ayant son siège au 325 Waterfront Drive, Wickham's Cay, Road Town, Tortola.

Les mandats ainsi attribués et viendront à l'échéance lors de l'assemblée générale à tenir en l'année 2009.

5. L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Jean Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07054. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090343.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ROTAREX DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 83.866.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 statuant sur les comptes au 31 décembre 2005, GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 22.668 a été appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l. dont le mandat était échu. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05948. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090981.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

**AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D. COMPANY),
Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 37.245.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 7 juin 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Christian Lederer, Administrateur, 31, Eben, A-4813 Altmünster,
Madame Isabella Lederer, Administrateur, 31, Eben, A-4813 Altmünster,
Madame Helga Lederer-Ankershofen, Administrateur-Délégué, 31, Eben, A-4813 Altmünster,
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

Madame Barbara Lederer, 31, Eben, A-4813 Altmünster,
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Christian Lederer, Administrateur;
- Madame Isabella Lederer, Administrateur;
- Madame Helga Lederer-Ankershofen, Administrateur-Délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01357. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090659.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ProLogis UK XXIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.135.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00181, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.
Gérant
Représenté par P. Cassells
Gérant

(095365.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

LUXEMBOURG PATENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 41.581.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 statuant sur les comptes au 31 décembre 2005, GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 22.668 a été appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l. dont le mandat était échu. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05961. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090978.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FONDATION A.P.E.M.H., Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: Esch-sur-Alzette, Nossbiërg.

R. C. Luxembourg G 41.

Statuts publiés au Mémorial C n°20 du 25 janvier 1987. Modifications des statuts publiées au Mémorial C n°226 du 28 mars 2001.

Composition du Conseil d'Administration de la FONDATION A.P.E.M.H. après la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juin 2006

1. président: Kayser Adrien, fonctionnaire de l'Etat, L-4781 Pétange, 14, rue Edward Steichen;
2. vice-président: Christophe Jean, retraité, L-4941 Bascharage, 52, rue des Prés;
3. vice-président: Gaspar Alain, opticien, L-5355 Oetrange, 15, im Medenpoull;
4. vice-président: Kihn Paul, fonctionnaire de l'Etat L-3232 Bettembourg, 25, rue de l'Eau;
5. secrétaire: Hauptert Fernand, administrateur-délégué, L-3870 Schifflange, 109, cité Paerchen;
6. trésorier: Beaumet Carlo, employé privé, L-4482 Soleuvre, 86, rue Michel Rodange;
7. administrateur: Anen Roland, instituteur, L-4433 Soleuvre, 3B, rue du Château;
8. administrateur: Bechtold Lucien, secrétaire communal, L-9841 Wahlhausen, 2, am Duerf;
9. administrateur: Ceccotto Raymond, directeur, L-4031 Esch-Sur-Alzette, 74, rue Zénon Bernard;
10. administrateur: Ciré Victor, retraité, L-4441 Soleuvre, 209, rue Metzlerlach;
11. administrateur: Dornseiffer Erny, retraité, L-2539 Luxembourg, 199, boulevard Charles Simonis;
12. administrateur: Federspiel Albert, retraité, L-4026 Esch-Sur-Alzette, 158, route de Belvaux;
13. administrateur: Kraemer Romain, médecin-dentiste, L-1638 Senningerberg, 40, rue du Golf;
14. administrateur: Krecké Michel, retraité, L-1511 Luxembourg, 228, avenue de la Faiencerie;
15. administrateur: Lutgen André, avocat, L-1371 Luxembourg, 47, Val Sainte Croix;
16. administrateur: Mersch Georges, retraité, L-9221 Diekirch, 130, rue Clairefontaine;
17. administrateur: Peiffer Marc, médecin, L-2265 Luxembourg, 27, rue de la Toison d'Or;
18. administrateur: Poensgen-Ginter Margot, sans profession, L-4710 Pétange, 90, rue d1 Athus;
19. administrateur: Raus Jean-Marie, fonctionnaire de l'Etat, L-5651 Mondorf-les-Bains, 6A, rue de la Résistance;
20. administrateur: Schmit Marc, ingénieur, L-4942 Bascharage, 48, rue de la Résistance;
21. administrateur: Tholl-Hoesdorff Marianne, professeur, L-9746 Drauffelt, 21, Welzer-Strooss;
22. administrateur: Wagener François, fonctionnaire de l'Etat, L-7433 Grevenknapp, 7C, Maison;
23. administrateur: Wester Romain, cultivateur, L-9837 Neidhausen, 5, leweschtduerf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettange-sur-Mess, le 3 août 2006.

Pour la FONDATION A.P.E.M.H.

F. Hauptert

Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT08083. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(091575.3//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2006.

KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 73.073.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006

- Démission de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en sa qualité d'Administrateur;
- réélection de Monsieur Duchateau, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, pour une nouvelle période de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2012 en sa qualité d'Administrateur;
- nomination de Monsieur Jacques Morjaen, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une période de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2012;
- réélection de Monsieur Erwin Schoeters, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, pour une nouvelle période de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2012 en qualité d'Administrateur.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FUND PARTNERS CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08258. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093404.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

AGESTALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 5.447.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 13 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Jacques Claeys, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour AGESTALUX

C. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2006, réf. LSO-BT04199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090671.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

MONDEA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 88.765.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, tenue à la date du 28 juillet 2006,

1. que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Mme Tania Fernandes, employée privée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, administrateur;
- M. Claude Schmit, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, administrateur;
- M. Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, administrateur.

Les administrateurs ont été nommés en remplacement de MM. André Wilwert, Jean Fell et Cornelius Martin Bechtel, tous demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2. La société EUROCOMPTE S.A., R.C.S. Luxembourg B 37.263, avec siège social établi au n° 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes sortant, la société à responsabilité limitée COMCOLUX, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin lors de l'assemblée annuelle de l'an 2008.

3. Le siège social a été fixé au no. 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2006.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090881.3//32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

PERMINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.233.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 25 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Monique Juncker, Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour PERMINVEST HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04781. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090675.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

STOPFILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 48.458.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2006 statuant sur les comptes au 31 décembre 2005, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une durée d'un an qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Suite à ce renouvellement, le conseil d'administration se compose comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz, Président, Diplômé en sciences économiques, demeurant à Heisdorf;
- M^e Alex Schmitt, avocat, demeurant à Luxembourg;
- M. Philippe Schmitz, demeurant à Heisdorf.

Lors de cette même assemblée, GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A., 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 22.668, a été appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l. dont le mandat était échu. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05964. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090973.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

RIBAMBELLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 46, rue de la Toison d'Or.
R. C. Luxembourg B 37.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, réf. LSO-BT02132, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Signature.

(095787.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

CLOISINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 74.225.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

La même Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- Monsieur Robert Hovenier, Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2006.

Pour CLOISINVEST S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04788. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090676.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ProLogis UK XXVI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.137.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00180, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(095366.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIELD POINT BL II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 115.664.

Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06974. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093246.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

DEALINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 80.312.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 juillet 2006, les mandats des administrateurs:

Monsieur Gérard Birchen, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Veillez également noter que, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 28 novembre 2005, la dénomination et l'adresse du Commissaire aux comptes ont été modifiées comme suit:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX, S.à r.l., 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Villa Bofferding, L-1331 Luxembourg,
a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2007.

Le conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Gérard Birchen, Administrateur;
- MONTEREY SERVICES S.A., Administrateur;
- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2006.

Pour DEALINVEST HOLDING S.A.

G. Birchen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04793. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090683.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

INTERINVEST REAL ESTATE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 104.131.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date 28 juillet 2006 que:

1. Le siège social de la Société a été transféré de son ancienne adresse vers le 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg avec effet immédiat:

2. Les administrateurs suivants ont démissionné de leur mandat avec effet immédiat:

- Monsieur Gernot Kos;
- Monsieur Thierry Hellers;
- Monsieur Robert Becker.

3. Les administrateurs suivants sont nommés en remplacement des administrateurs démissionnaires pour une période de six ans avec effet immédiat:

- Monsieur Stef Oostvogels, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur Stéphane Hadet, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur François Pfister, né le 25 octobre 1961, à Uccle (Belgique), résidant au 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

4. La société BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

5. La société GAMA DIRECTORSHIP LIMITED, ayant son siège social au P.O. Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, dont le numéro IBC est le 597049, est nommée en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une période de six ans avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 23 août 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2006, réf. LSO-BT03836. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093373.3//34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 105.904.

Extrait de la décision prise par les associés en date du 2 mars 2006

En date du 2 mars 2006, l'associé unique de la société MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l. a décidé d'accepter:

1. la démission de Monsieur Jan-Dries Mulder et de Monsieur Glenn Aaronson en tant que gérants A de la société MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l., avec effet au 2 mars 2006;
2. la nomination aux fonctions de gérant A de la société MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l. pour une durée indéterminée de Monsieur Jean Fell, expert-comptable, né le 9 avril à Echternach (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 2 mars 2006;
3. la nomination aux fonctions de gérant A de la société MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l. pour une durée indéterminée de Monsieur André Wilwert, expert-comptable, né le 24 février 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec effet au 2 mars 2006.

Le Conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Monsieur André Wilwert, Gérant A;
Monsieur Jean Fell, Gérant A;
Monsieur Eric Magrini, Gérant B;
Monsieur Massimiliano Bertolino, Gérant B.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Luxembourg, le 17 août 2006.

Pour MSPRE LUXEMBOURG NPL, S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT06124. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090684.3//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ProLogis UK XL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.063.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00178, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(095369.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FIELD POINT PE I (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 116.597.

Extrait de la résolution prise par les gérants/le gérant de la Société, datée du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06975. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093247.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

ROTAREX ELECTRONICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R. C. Luxembourg B 52.481.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale Ordinaire du 30 juin 2006 statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005, les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une période d'un an et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- M. Jean-Claude Schmitz - Président, diplômé en sciences économiques, Heisdorf;
- M. Marc Schaus, administrateur, diplômé en sciences commerciales et industrielles, Noerdange;
- Prof. Dr. Dr. habil. Enno Weiss, Docteur en sciences économiques, Nürnberg.

Lors de cette même assemblée, GRANT THORNTON REVISION & CONSEILS S.A. 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 22.668, a été appelé aux fonctions de nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de HRT REVISION, S.à r.l. dont le mandat était échu. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2006.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090979.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

FIELD POINT (LUXEMBOURG) II, Société à responsabilité limitée.

Capital social: 12.500.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 114.791.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants de la Société font remarquer en outre que l'adresse professionnelle du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- M. Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06976. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093248.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

FIELD POINT (LUXEMBOURG) I, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 111.610.

—
Extrait des résolutions prises par les gérants/le gérant de la Société, datées du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06977. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093249.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

FORTFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 86.976.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 31 juillet 2006 a appelé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 mai 2006, M. Patrick Depovere, 20, rue Royale, B-1000 Bruxelles, en remplacement de M. Michel Baise, administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

La même Assemblée a accepté la démission de M. Harry Leijssen de ses fonctions d'administrateur avec effet au 30 juin 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Carl Speecke, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- M. Carl Speecke, Administrateur;
- M. Pierre-Henri Bagon, Administrateur;
- M. Edward Bruin, Administrateur;
- M. Patrick Depovere, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Pour FORTFINLUX S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT04813. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(090679.3//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

ProLogis UK XXXV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.058.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00179, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(095367.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

FENNEC FOX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 113.307.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 20 janvier 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 20 janvier 2006, LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. société alors domiciliée 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et actuellement domiciliée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré l'intégralité de ses parts sociales aux sociétés suivantes de la manière suivante:

1. ACQUAMARINE, S.à r.l., (actuellement dénommée ECM REGIONS CZ, S.à r.l.) alors domiciliée au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 113.308;

2. OPAL CORPORATION, S.à r.l., alors domiciliée au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg et enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B 113.305.

Ainsi, les parts sociales de la Société sont réparties de la manière suivante:

1. AQUAMARINE, S.à r.l.: 50 parts sociales;
2. OPAL CORPORATION, S.à r.l.: 50 parts sociales.

Luxembourg, le 20 janvier 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096865.2//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

KBC ACCESS FUND CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 93.882.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006

- Non-renouvellement du mandat de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en qualité d'Administrateur;
- nomination de Monsieur Jacques Morjaen, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une période de 2 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2008;
- renouvellement du mandat de ERNST&YOUNG comme Commissaire aux Comptes, pour une période de trois ans, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2009.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC ACCESS FUND CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08254. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093378.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

KBC MONEY CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 73.075.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006

- Non-renouvellement du mandat de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en qualité d'Administrateur;
- réélection de Messieurs De Boeck et Duchateau, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, pour une période de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2012 en qualité d'Administrateur;
- nomination de Monsieur Jacques Morjaen, résidant professionnellement au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une période de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC MONEY CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08256. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093400.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

KENORA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 42.657.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 31 mars 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 avril 2006, volume 28CS, folio 22, case 7, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société: 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg;
- en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(090892.3/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2006.

D.S.L., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-9753 Heinerscheid, 97, Hauptstroos.
R. C. Luxembourg B 101.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 septembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 23 août 2006.

Pour la société

A. Holtz

Le notaire

(996138.3/2724/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 11 septembre 2006.

KAURI CAPITAL GEWERBEPARK ALT-WEST, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 119.755.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KAURI CAPITAL 2, société à responsabilité limitée, having its registered office 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituted today by the undersigned notary,

duly represented by Mr Laurent Heiliger, Expert-Comptable, with professional address in Luxembourg, one of its managers.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of KAURI CAPITAL GEWERBEPARK ALT-WEST.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may invest in real estate that is exclusively used for investment purposes and not for the own use of the Company.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by KAURI CAPITAL 2, previously named.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2006:

- Mr Riccardo Moraldi, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,
- Mr Michele Canepa, expert-comptable, with professional address in 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille six, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KAURI CAPITAL 2, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

dûment représentée par Monsieur Laurent Heiliger, Expert-Comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, un de ses gérants.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de KAURI CAPITAL GEWERBEPARK ALT-WEST.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra investir dont tout objet immobilier qui est exclusivement utilisé à titre d'investissement et qui ne sera pas utilisé pour les propres besoins de la Société.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfiques. Sur les bénéfiques nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les cinq cents (500) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL 2, prénommée.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2006:

- Monsieur Riccardo Moraldi, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg,

- Monsieur Michele Canapa, expert-comptable, demeurant professionnellement 38/40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 septembre 2006, vol. 907, fol. 34, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 octobre 2006.

J.-J. Wagner.

(105984.3/239/367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2006.

FIELD POINT PE II (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 116.596.

Extrait de la résolution prise par les gérants/le gérant de la Société, datée du 30 juillet 2006

Les gérants/le gérant de la Société ont/a décidé en date du 30 juillet 2006, de transférer le siège de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

Les gérants/le gérant de la Société font/fait remarquer en outre que l'adresse professionnelle des gérants/du gérant suivant de la Société est désormais 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg:

- Michel van Krimpen.

Luxembourg, le 30 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2006, réf. LSO-BT06978. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093251.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

TRT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 86.497.

La convention de domiciliation signée entre TRT INVESTMENTS S.A. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., est annulée avec effet au 6 janvier 2006.

Pour TRT INVESTMENT S.A.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093725.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

EUROKLIMA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 12.142.

La convention de domiciliation signée entre EUROKLIMA S.A. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., est annulée avec effet au 6 janvier 2006.

Pour EUROKLIMA S.A.

GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A.

L'Agent Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(093729.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

S.C.I. ENNESCHTGAASS, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 6, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg E 3.194.

 —
 STATUTS

L'an deux mille six, le trois août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur André Simoncini, hôtelier-restaurateur, né à Esch-sur-Alzette, le 21 février 1946, numéro matricule 1946 02 21 350, demeurant à L-2160 Luxembourg, 6, rue Munster.

2.- Monsieur Laurent Simoncini, hôtelier-restaurateur, né à Differdange, le 1^{er} avril 1971, numéro matricule 1971 04 01 155, demeurant à F-57390 Russange, 9, rue des Lilas.

3.- Monsieur Stéphane Simoncini, hôtelier-restaurateur, né à Luxembourg, le 8 janvier 1974, numéro matricule 1974 01 08 150, demeurant à L-2168 Luxembourg, 47, rue de Muehlenbach.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la société est S.C.I. ENNESCHTGAASS.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR), divisé en cent (100) parts de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- Monsieur André Simoncini, hôtelier-restaurateur, né à Esch-sur-Alzette, le 21 février 1946, numéro matricule 1946 02 21 350, demeurant à L-2160 Luxembourg, 6, rue Munster, quatre-vingt-dix parts	90
2.- Monsieur Laurent Simoncini, hôtelier-restaurateur, né à Differdange, le 1 ^{er} avril 1971, numéro matricule 1971 04 01 155, demeurant à F-57390 Russange, 9, rue des Lilas, cinq parts	5
3.- Monsieur Stéphane Simoncini, hôtelier-restaurateur, né à Luxembourg, le 8 janvier 1974, numéro matricule 1974 01 08 150, demeurant à L-2168 Luxembourg, 47, rue de Muehlenbach, cinq parts	5
Total: cent parts sociales	100

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être sous-crite sur demande du gérant ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non associés sans l'accord de la majorité des trois quarts du capital social.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un gérant nommé et révocable à la majorité des trois quarts des voix des associés.

Art. 10. Le gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle du gérant.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le dernier vendredi du mois de septembre de chaque année pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 7. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé aux fonctions de gérant:

Monsieur André Simoncini, hôtelier-restaurateur, né à Esch-sur-Alzette, le 21 février 1946, numéro matricule 1946 02 21 350, demeurant à L-2160 Luxembourg, 6, rue Munster.

2.- Le siège social est établi à L-2240 Luxembourg, 6, rue Notre Dame.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Simoncini, L. Simoncini, S. Simoncini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 août 2006, vol. 537, fol. 60, case 12. – Reçu 25 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(092108.3/231/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

ProLogis UK XLI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.064.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006, réf. LSO-BU00177, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

Représenté par P. Cassells

Gérant

(095370.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2006.

NEMUS INTERNATIONAL, Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 88.969.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 22 février 2005

- La résignation de Malcolm K. Becker en tant qu'administrateur avec effet au 17 mars 2003 a été approuvée.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096135.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

CASSIOPEE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 118.745.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526831, ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 19 juillet 2006,

2) La société MORAINÉ CORP., ayant son siège social à Avenido Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama, République de Panama, immatriculée sous le numéro 526830,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 19 juillet 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varient par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CASSIOPEE INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 24 juillet 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 17 mai à 15.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société GRANDBRIDGE CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
2) La société MORAINÉ CORP., préqualifiée, cent cinquante-cinq actions	155
Total: trois cent dix actions.....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 août 2006, vol. 537, fol. 48, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 août 2006.

J. Seckler.

(092110.3/231/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2006.

CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.661.

L'an deux mille cinq, le trente décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 15 septembre 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 554 du 8 octobre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juillet 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1227 du 20 août 2002.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Madame Stéphanie Kuchly, employée privée, demeurant à Luxembourg, qui nomme comme secrétaire Madame Carole Protin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Catherine Henrotte, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. Que la présente assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés aux actionnaires par lettre en date du 14 décembre 2005 et publié au Mémorial, dans le «d'Wort» et dans le «Tageblatt», en date des 28 novembre 2005 et 14 décembre 2005.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 6.614.119,215 actions en circulation, 2.485.510 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 25 novembre 2005 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Dans tous les Articles des Statuts, la référence à la loi du 30 mars 1988 sera remplacée par une référence à «la Loi du 20 décembre 2002».

2) L'Article 3 des Statuts définissant l'objet social de la Société est entièrement modifié et se lira comme suit:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides dans les limites prévues par la loi du 20 décembre 2002, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 (la «loi») relative aux organismes de placement collectif.»

3) Le cinquième alinéa de l'Article 5 des Statuts sera supprimé.

4) Dans le sixième alinéa de l'Article 5 des Statuts, le montant du capital minimum de la Société sera modifié, et cet alinéa se lira comme suit:

«Le capital minimum de la Société est d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» et doit être atteint dans les six mois suivant la date de l'inscription de la Société à Luxembourg sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

5) Le septième alinéa de l'Article 5 des Statuts sera modifié et se lira comme suit:

«Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment des actions supplémentaires, entièrement libérées, contre remise d'espèces ou d'un apport en nature de valeurs mobilières et autres actifs permis, à un prix basé sur la valeur nette par action concernée, déterminée en accord avec l'article vingt-trois des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Les apports en nature peuvent être acceptés en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, en particulier l'obligation pour le réviseur de la Société d'établir un rapport spécial d'évaluation, et à condition que les valeurs mobilières et autres actifs permis soient compatibles avec les objectifs, politiques et restrictions d'investissement du compartiment ou de la classe concerné.»

6) Dans le huitième alinéa de l'Article 14 des Statuts, une phrase sera rajoutée entre parenthèses à la fin de la première phrase. La première phrase du huitième alinéa de l'Article 14 des Statuts se lira donc comme suit:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion (ce qui pourra se faire par le biais d'une conférence organisée par téléphone ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres).»

7) L'Article 16 des Statuts sera complètement modifié et sera remplacé par le texte ci-dessous:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

En vue d'une bonne gestion de ses portefeuilles, la Société peut gérer tout ou partie des actifs d'un ou de plusieurs compartiments sur une base groupée («pooling»), dans le respect de leurs politiques d'investissement respectives. Ces pools ne sont pas des entités juridiques et les unités de compte notionnelles d'un pool ne sont pas des actions.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société dans les limites permises par la loi, comprenant, sans limitation les restrictions relatives:

a) aux emprunts de la Société et la mise en garantie de ses actifs;

b) au pourcentage maximum de ses actifs que la Société peut investir dans toute forme ou catégorie de valeurs et le pourcentage maximum de valeurs de toute forme ou catégorie qu'elle peut acquérir;

c) si et dans quelle mesure la Société peut investir dans d'autres organismes de placement collectif de type ouvert. Dans ce contexte, le conseil d'administration peut décider d'investir, dans la mesure où la Loi le permet, dans les actions d'une société d'investissement de type ouvert, ou dans des parts de fonds communs de type ouvert, gérés par une société à laquelle la Société est liée par une gestion ou un contrôle commun ou par une participation directe ou indirecte substantielle.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués

(i) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi,

(ii) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire négociés sur tout autre marché d'un état membre de l'Union Européenne qui est réglementé, opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public,

(iii) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire admis à une cote officielle dans tout autre pays en Europe, Asie, Océanie, Continents Américains et Afrique, négociés sur tout autre marché des pays mentionnés ci-dessus, sous réserve qu'un tel marché est réglementé, opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public,

(iv) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que conditions d'émission comportent l'engagement d'une présentation d'une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, tel que mentionné ci-dessus et sous réserve que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission, ainsi que

(v) dans d'autres valeurs, instruments ou autres actifs conformément aux limites déterminées par le conseil d'administration, selon les lois et la réglementation applicables.

Le conseil d'administration de la Société peut décider d'investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs totaux de la Société dans des valeurs mobilières différentes / instruments du marché monétaire émis ou garantis par n'importe quel état membre de l'Union Européenne, ses autorités locales, un état non-membre de

l'Union Européenne, considéré comme acceptable par l'autorité de contrôle et stipulé dans les documents de vente de la Société, ou les entités internationales publiques auxquelles un ou plusieurs des états membres de l'Union Européenne appartiennent, sous réserve que dans le cas où la Société décide d'utiliser cette disposition, la Société détienne des titres provenant d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une même émission, ne puissent représenter plus de 30% de ses avoirs nets totaux.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués dans des instruments financiers dérivés, comprenant les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que mentionné dans la Loi et / ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition que les sous-jacents consistent en des instruments prévus par l'Article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002, des indices financiers, des taux d'intérêts, des taux de change ou devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tel qu'il ressort des documents de vente de la Société.

Le conseil d'administration de la Société peut acquérir les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC conformément à l'article 41, paragraphe (1), point e) et à l'article 46 de la loi du 20 décembre 2002»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide de remplacer dans tous les Articles des Statuts, la référence à la loi du 30 mars 1988 par la référence à «la Loi du 20 décembre 2002».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 3 des Statuts définissant l'objet social de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

«L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières et/ou dans d'autres actifs financiers liquides dans les limites prévues par la loi du 20 décembre 2002, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses portefeuilles.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 20 décembre 2002 (la «loi») relative aux organismes de placement collectif.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le cinquième alinéa de l'Article 5 des Statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le sixième alinéa de l'Article 5 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le capital minimum de la Société est d'un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-)» et doit être atteint dans les six mois suivant la date de l'inscription de la Société à Luxembourg sur la liste officielle des organismes de placement collectif.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier le septième alinéa de l'Article 5 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment des actions supplémentaires, entièrement libérées, contre remise d'espèces ou d'un apport en nature de valeurs mobilières et autres actifs permis, à un prix basé sur la valeur nette par action concernée, déterminée en accord avec l'article vingt-trois des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription. Les apports en nature peuvent être acceptés en conformité avec les dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 telle que modifiée, en particulier l'obligation pour le réviseur de la Société d'établir un rapport spécial d'évaluation, et à condition que les valeurs mobilières et autres actifs permis soient compatibles avec les objectifs, politiques et restrictions d'investissement du compartiment ou de la classe concerné.»

Sixième résolution

L'assemblée décide de rajouter dans le huitième alinéa de l'Article 14 des Statuts une phrase entre les parenthèses à la fin de la première phrase. La première phrase du huitième alinéa de l'Article 14 des Statuts se lira donc comme suit:

«Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion (ce qui pourra se faire par le biais d'une conférence organisée par téléphone ou par d'autres moyens de communication similaires par lesquels toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres).»

Septième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 16 des Statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement pour chaque compartiment ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

En vue d'une bonne gestion de ses portefeuilles, la Société peut gérer tout ou partie des actifs d'un ou de plusieurs compartiments sur une base groupée («pooling»), dans le respect de leurs politiques d'investissement respectives. Ces pools ne sont pas des entités juridiques et les unités de compte notionnelles d'un pool ne sont pas des actions

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société dans les limites permises par la loi, comprenant, sans limitation les restrictions relatives:

- a) aux emprunts de la Société et la mise en garantie de ses actifs;
- b) au pourcentage maximum de ses actifs que la Société peut investir dans toute forme ou catégorie de valeurs et le pourcentage maximum de valeurs de toute forme ou catégorie qu'elle peut acquérir;
- c) si et dans quelle mesure la Société peut investir dans d'autres organismes de placement collectif de type ouvert. Dans ce contexte, le conseil d'administration peut décider d'investir, dans la mesure où la Loi le permet, dans les actions d'une société d'investissement de type ouvert, ou dans des parts de fonds communs de type ouvert, gérés par une société à laquelle la Société est liée par une gestion ou un contrôle commun ou par une participation directe ou indirecte substantielle.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués

(vi) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire admis ou négociés sur un marché réglementé tel que défini par la loi,

(vii) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire négociés sur tout autre marché d'un état membre de l'Union Européenne qui est réglementé, opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public,

(viii) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire admis à une cote officielle dans tout autre pays en Europe, Asie, Océanie, Continents Américains et Afrique, négociés sur tout autre marché des pays mentionnés ci-dessus, sous réserve qu'un tel marché est réglementé, opère régulièrement et est reconnu et ouvert au public,

(ix) dans des valeurs mobilières / instruments du marché monétaire nouvellement émis, sous réserve que conditions d'émission comportent l'engagement d'une présentation d'une demande d'admission à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou à un autre marché réglementé, tel que mentionné ci-dessus et sous réserve que l'admission soit obtenue au plus tard avant la fin de la période d'un an depuis l'émission, ainsi que

(x) dans d'autres valeurs, instruments ou autres actifs conformément aux limites déterminées par le conseil d'administration, selon les lois et la réglementation applicables.

Le conseil d'administration de la Société peut décider d'investir, selon le principe de la répartition des risques, jusqu'à 100% des avoirs totaux de la Société dans des valeurs mobilières différentes / instruments du marché monétaire émis ou garantis par n'importe quel état membre de l'Union Européenne, ses autorités locales, un état non-membre de l'Union Européenne, considéré comme acceptable par l'autorité de contrôle et stipulé dans les documents de vente de la Société, ou les entités internationales publiques auxquelles un ou plusieurs des états membres de l'Union Européenne appartiennent, sous réserve que dans le cas où la Société décide d'utiliser cette disposition, la Société détienne des titres provenant d'au moins six émissions différentes et que les titres provenant d'une même émission, ne puissent représenter plus de 30% de ses avoirs nets totaux.

Le conseil d'administration peut décider que les investissements de la Société seront effectués dans des instruments financiers dérivés, comprenant les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé tel que mentionné dans la Loi et / ou des instruments financiers dérivés négociés de gré à gré à condition que les sous-jacents consistent en des instruments prévus par l'Article 41 (1) de la loi du 20 décembre 2002, des indices financiers, des taux d'intérêts, des taux de change ou de devises, dans lesquels la Société peut investir conformément à ses objectifs d'investissement tel qu'il ressort des documents de vente de la Société.

Le conseil d'administration de la Société peut acquérir les parts d'OPCVM et/ou d'autres OPC conformément à l'article 41, paragraphe (1), point e) et à l'article 46 de la loi du 20 décembre 2002»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Kuchly, C. Protin, C. Henrotte, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 janvier 2006, vol. 434, fol. 99, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx.

(092770.3/242/209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

CAPITAL @ WORK UMBRELLA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 60.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 9 février 2006.

H. Hellinckx.

(092771.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2006.

MORGAN STANLEY CLARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 117.992.

—
EXTRAIT

MORGAN STANLEY BISCAY LLC, associé unique, a décidé, par résolution écrite du 8 août 2006, de fixer le nombre de gérants de la société à six (6) et de nommer M. Jerry Smith, M. Keirnan Murphy et TMF CORPORATE SERVICES S.A., gérants, avec effet au 8 août 2006.

A partir du 8 août 2006, le Conseil de gérance est donc composé comme suit:

- Mme Lesley-Ann Nash, employée privée, née à Londres, Angleterre le 11 mai 1965, demeurant professionnellement 20, Cabot Square, Canary Wharf, London, E14 4QW;
- M. Eric Chun, banquier, né à Denver, Colorado, USA, le 29 août 1973, demeurant professionnellement 1585 Broadway Street, NY 10036, New York, USA;
- M. Jerry L. Smith, banquier, né en Illinois, USA le 7 septembre 1970, demeurant professionnellement 1585 Broadway Street, NY 10036, New York, USA;
- M. Keirnan Murphy, banquier, né à Sidney, Australie le 24 juin 1971, demeurant professionnellement 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA;
- Mme Polyxeni Kotoula, employée privée, née à Athènes, Grèce le 30 novembre 1973, demeurant professionnellement 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg; et
- TMF CORPORATE SERVICES S.A., 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg B.P. 8, L-2010 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 84.993.

Pour MORGAN STANLEY CLARE, S.à r.l.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05364. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(093331.3//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.

KBC RENTA CONSEIL HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 73.076.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2006

- Non-renouvellement du mandat de Monsieur Guido Segers, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, en qualité d'Administrateur;
- Réélection de Messieurs De Boeck et Duchateau, résidant professionnellement au 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles, pour une période de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2012 en sa qualité d'Administrateur;
- Nomination de Monsieur Jacques Morjaen, résidant professionnellement au 5, place de la Garé, L-1616 Luxembourg, au poste d'Administrateur pour une période de 6 ans, expirant à l'Assemblée Générale de 2012.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC RENTA CONSEIL HOLDING

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2006, réf. LSO-BT08264. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(093406.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2006.
